

# Chez nous

Autor(en): **L.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **31 (1893)**

Heft 4

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-193453>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50  
 six mois . . . 2 fr. 50  
 ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

### LES ABONNEMENTS

datent du 1<sup>er</sup> janvier, du 1<sup>er</sup> avril, du 1<sup>er</sup> juillet ou du 1<sup>er</sup> octobre.

**AVIS.** — Nos abonnés de l'étranger qui ont souscrit à la 2<sup>ème</sup> édition de la 1<sup>ère</sup> série des *Gauseries du Conteur Vaudois*, sont priés de nous faire parvenir fr. 1,90 (port compris), cette valeur ne pouvant être prise en remboursement.

### Chez nous.

La France a son *Panama*, l'Italie son *Panamino*, l'Allemagne ses *Fonds quelfes*.

Et nous autres Suisses, restons-nous étrangers à toutes ces corruptions financières ?... Sommes-nous à l'abri des pots-de-vin ?

Oui, et que Dieu en soit loué !

Nous avons le bonheur de pouvoir regarder nos autorités avec respect et confiance. Jamais nos représentants ne nous ont donné l'exemple de faits semblables à ceux que la France déplore aujourd'hui ; jamais, dans nos populations, il ne s'est trouvé des hommes aveuglés par l'amour du gain, au point de donner la main à des spéculations aussi désastreuses.

Si, parfois, un point noir se montre dans notre ciel, si quelque magistrat vient à faillir dans les devoirs de sa charge, la réprobation générale ne tarde pas à éclater, et c'en est fait de lui : sa chute est terrible !

Et d'ailleurs ces faits sont si rares que nous croyons pouvoir dire qu'ils n'existent presque pas chez nous.

Alors vous estimez donc que nous vivons dans un pays de Cocagne ? me direz-vous.

Certainement. En effet, n'avons-nous pas tout ce qu'il faut pour être heureux ?... Un sol généralement rémunérateur, une nature splendide, des hommes honnêtes à la tête des affaires publiques, des institutions largement démocratiques et qui s'améliorent chaque jour ; enfin, la liberté la plus complète.

Et puis, pas de ces immenses fortunes qui ne font autour d'elles que des citoyens sans indépendance, et qui peuvent, à un moment donné, exercer de regrettables influences dans le pays.

Donc, dans nos affaires publiques, pas de pots-de-vin ; ceux qui voudraient en tâter y seraient mal venus : ce n'est pas dans nos mœurs, heureusement.

Les pots-de-vin, s'il y en a, se boivent entre amis, gaiement, gentiment ; il n'ont d'autre conséquence qu'une franche cordialité.

On nous objectera peut-être qu'à côté de toutes ces bonnes et excellentes choses tout ne va cependant pas ici comme sur des roses, et que nous avons parfois nos petites dissensions et nos luttes politiques.

Mais sans doute, et c'est fort heureux.

Car avec tout le bonheur dont nous jouissons et dont nous venons de parler, nous serions les gens les plus embêtants et les plus embêtés du monde, — disons le mot, — si nous ne nous chicanions pas de temps en temps.

Si du choc des opinions jaillit la lumière, de ce choc jaillissent aussi, parfois, la bonne entente et des améliorations importantes dans notre vie publique, témoin le 6 mai.

Ah ! par exemple, c'est ce que nous allons pouvoir constater prochainement.

Et puis, quoi ! des *radicaux* et des *libéraux*, qui se chamaillent par-ci par-là ?... la belle affaire !

En résumé, ne sommes-nous pas tous de bons citoyens ? Et si, dans ces moments où nos adversaires politiques paraissent si fiévreusement montés, on pouvait les mettre en présence les uns des autres et les forcer à se regarder fixement, j'ai la persuasion qu'ils ne pourraient s'empêcher de partir d'un éclat de rire, tant, au fond, ils sont d'accord sur ce qui touche aux vrais intérêts de la patrie commune.

L. M.

### Nos vieilles maisons.

La discussion qui a eu lieu dans la séance du Conseil communal de lundi dernier, au sujet d'une réparation à effectuer aux Escaliers-du-Marché, nous rappelle nos articles sur les maisons historiques de notre ville, auxquels il est temps de donner suite.

Disons en passant que les Escaliers-du-Marché existaient déjà au temps des évêques. A droite, au lieu nommé le Crêt, était l'église paroissiale de St-Paul

qui, avant 1228, était un couvent de religieuses.

La maison des hoirs de Siméon Genton (n<sup>os</sup> 15 et 16), située à l'angle formé par la rue des Escaliers-du-Marché et la Ruelle de la Madeleine, était autrefois la propriété de M. de Treytorrens, professeur de droit. Cette maison est restée célèbre par le fameux concert que J.-J. Rousseau y donna en 1732 ; et voici dans quelles circonstances.

Quoique âgé de 20 ans seulement, J.-J. Rousseau avait passé par toute une série d'aventures. Ayant fait le voyage d'Anney à Fribourg, pour accompagner la jeune Merceret, femme de chambre de Mme de Warens, qui rentrait chez ses parents, il s'arrêta à Lausanne, au retour.

Sans le sou dans sa poche, il se rend chez l'aubergiste Perrottet, rue du Pont, qui veut bien l'héberger en attendant qu'il puisse se créer quelques ressources par son travail.

Rousseau avait un goût très prononcé pour la musique, mais il s'abusait étrangement sur ce qu'il pouvait faire dans ce domaine. Il s'annonça donc comme professeur de musique, avec une assurance inouïe, et obtint quelques leçons. Présenté à M. de Treytorrens, qui organisait de temps en temps des concerts chez lui, il se mit en tête de lui donner un échantillon de son génie musical. Dès lors il se met à l'œuvre et travaille pendant quinze jours à la composition d'un morceau qu'il termine par un menuet emprunté à un autre compositeur.

Sa composition mise au net, Rousseau en distribue les parties avec un calme imperturbable, avec le même sang-froid que si c'eût été un chef-d'œuvre d'harmonie.

Le jour du concert arrive, on se réunit chez M. de Treytorrens pour exécuter la pièce, et Rousseau, un rouleau de papier en mains, donne le signal !...

« Non ! depuis qu'il existe des opéras français, nous dit-il dans ses *Confessions*, on n'ouït un semblable charivari !... Pour ma consolation, j'entendais les assistants se dire à leur oreille ou plutôt à la mienne ; l'un : *Il n'y a rien là de*